



Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

- ① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- ① Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage,...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration^[1].

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D P 064 125 24 B0136
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 25/07/2024



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant^[2]

- ① Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non-opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016 le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous destinations d'une même destination prévues à l'article R 151-28 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier

Nom _____ Prénom _____

Date et lieu de naissance : Date : ____/____/____

Commune : _____

Département : _____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination _____ Raison sociale _____

Commune de Bidart

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...)

2 1 6 4 0 1 2 5 7 0 0 0 1 1

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

ALZURI _____ Emmanuel _____

2 Coordonnées du déclarant

Adresse : Numéro : _____ Voie : Place Sauveur ATCHOARENA

Lieu-dit : _____

Localité : Bidart

Code postal : 6 4 2 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : 0 5 5 9 5 4 9 0 6 7 Indicatif pour le pays étranger : _____

Si le déclarant habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

secretariat _____ bidart.fr

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[3]

① Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées

Pour un particulier :

Nom _____ Prénom _____

Pour une personne morale :

Dénomination _____ Raison sociale _____

N° SIRET _____ Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom _____ Prénom _____

[3] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette déclaration.

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Téléphone : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Adresse électronique : _____

@

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : Sentier du littoral – vallon nord

Lieu-dit : Plage du centre

Localité : Bidart

Code postal : 6 4 2 1 0

Références cadastrales^[4] :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 11

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P.) ? Oui Non Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N.) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

① Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction)

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

② Cochez la ou les cases correspondantes

- Lotissement
 - Division foncière située dans une partie de la commune délimitée par le conseil municipal^[5]
 - Terrain de camping
 - Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping ou d'un parc résidentiel de loisirs
 - Durée annuelle d'installation (en mois) : _____
 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes
 - Contenance (nombre d'unités) : _____
 - Modification ou suppression d'un élément protégé par une délibération du conseil municipal
 - Installation d'une résidence mobile constituant l'habitat permanent des gens du voyage pendant plus de trois mois consécutifs
 - Aire d'accueil des gens du voyage
 - Travaux ayant pour effet de modifier l'aménagement des espaces non bâtis autour d'un bâtiment existant situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique.
 - Aménagement d'un terrain pour au moins deux résidences démontables, créant une surface de plancher totale inférieure ou égale à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
 - Superficie (en m²) : _____
 - Profondeur en m (pour les affouillements) : _____
 - Hauteur en m (pour les exhaussements) : _____
 - Coupe et abattage d'arbres
 - Modification ou suppression d'un élément protégé par un plan local d'urbanisme ou document d'urbanisme en tenant lieu (plan d'occupation des sols, plan de sauvegarde et de mise en valeur, plan d'aménagement de zone)^[6]
 - Aménagement d'aire d'accueil et terrain familial des gens du voyage recevant jusqu'à deux résidences mobiles
- Dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable, abords d'un monument historique, site classé ou réserve naturelle :**
- Installation de mobilier urbain, d'œuvre d'art
 - Modification de voie ou espace publics
 - Plantations effectuées sur les voies ou espaces publics

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste à:

- sécuriser le cheminement situé sur une falaise fragile,
- gérer les eaux pluviales et de ruissellement grâce à une redistribution douce et raisonnée,
- renaturer l'espace et assurer un traitement paysager se rapprochant de son état originel.

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : 37254

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre : _____

[5] En application de l'article L 115 3 du code de l'urbanisme

[6] Élément identifié et protégé en application de l'article L 151 19 du code de l'urbanisme. En cas de doute, veuillez vérifier auprès de la mairie

4.2 À remplir pour la déclaration d'un camping, d'un parc résidentiel de loisirs ou d'un terrain mis à disposition de campeurs

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? Oui Non

Si oui,

– Veuillez préciser la date et/ou le numéro de l'autorisation : _____

– Veuillez préciser le nombre d'emplacements : _____

• avant agrandissement ou réaménagement : _____

• après agrandissement ou réaménagement : _____

Veuillez préciser le nombre maximum d'emplacements réservés aux :

tentes : _____ caravanes : _____ résidences mobiles de loisirs : _____

et précisez le nombre maximal de personnes accueillies : _____

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL : _____ Surface de plancher prévue, réservée aux HLL : _____

4.3 À remplir pour la déclaration de coupe et/ou abattage d'arbres

Courte description du lieu concerné :

Arrachage des espèces invasives qui favorisent l'érosion, les ravinements et l'appauvrissement des sols.

bois ou forêt parc alignement (espaces verts urbains)

Nature du boisement :

Essences : pittospore de Chine, fusain asiatique et herbe de la pampa

Âge : _____ Densité : forte Qualité : _____

Traitement : arrachage Autres : _____

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

5.1 Nature des travaux envisagés

- Nouvelle construction
- Travaux ou changement de destination^[7] sur une construction existante
- Clôture

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : _____

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête : _____ kW et la destination principale de l'énergie produite :

5.2 Informations complémentaires

• Type d'annexes :

- Piscine Garage Véranda Abri de jardin Autres annexes à l'habitation

Précisez :

• Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social _____ Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) _____ Prêt à taux zéro _____

Autres financements : _____

• Mode d'utilisation principale des logements :

- Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

- Résidence principale Résidence secondaire

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

- Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez :

[7] Pour des informations concernant les changements de destination, se reporter à la rubrique 5.3 et 5.4

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type : _____
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :
 - 1 pièce _____ 2 pièces _____
 - 3 pièces _____ 4 pièces _____
 - 5 pièces _____ 6 pièces et plus _____
- Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé :
 - au-dessus du sol _____ et au-dessous du sol _____
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 - Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 - Transport Enseignement et recherche Action sociale
 - Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.3 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[8] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[9] (B)	Surface créée par changement de destination ^[10] (C)	Surface supprimée ^[11] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[12]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)						

[8] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur www.service-public.fr

[9] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

[10] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce

[11] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial)

[12] L'activité d'artisan étant désormais définie par les articles L. 111-1 et suivants du code de l'artisanat : « activité professionnelle indépendante de production, de transformation, de réparation ou de prestation de services figurant sur une liste établie par l'article R. 111-1 du même code »

5.4 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.3.

Surface de plancher^[13] en m² (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[14] (B)	Surface créée par changement de destination ^[15] ou de sous-destination ^[16] (C)	Surface supprimée ^[17] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[15] ou de sous-destination ^[16] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
Surfaces totales (en m²)							

[13] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur service public.fr

[14] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre)

[15] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[16] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[17] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.5 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : _____ Après réalisation du projet : _____

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____

Nombre de places : _____

Surface totale affectée au stationnement : _____ m², dont surface bâtie : _____ m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : _____

6 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement Oui Non
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement Oui Non
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées) Oui Non
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement Oui Non

- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne) Oui Non
 - a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme Oui Non
- Précisez laquelle :
- _____

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie Oui Non

i Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

i Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

- si votre projet se situe dans un site classé ou en instance de classement au titre du code de l'environnement

7 Participation pour voirie et réseaux

 Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur

7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : _____ Division territoriale : _____

Adresse électronique :

_____ @ _____

8 Engagement du déclarant

J'atteste avoir qualité pour faire cette déclaration préalable. Je certifie exacts les renseignements fournis. J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90

A Bidart

Le 24/07/2024

jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens immobiliers »

Signature du déclarant



Votre déclaration doit être établie en deux exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national.

Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain

Préfixe : _____ Section : AP Numéro : 0567 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 18081

Préfixe : _____ Section : AP Numéro : 0642 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 19173

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Préfixe : _____ Section : _____ Numéro : _____ Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : _____

Superficie totale du terrain (en m²) : 37254

Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Vos données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice

de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.

2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère en charge de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère en charge de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante .

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr ou dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>



Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

- ① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
- Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.
- Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**
- Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...)^[18].

Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R.423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ **Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.**

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

① À joindre si votre projet porte sur des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

[18] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

<input type="checkbox"/> DP4. Un plan des façades et des toitures [Art. R.431-10 a) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte...). Inutile pour un simple ravalement de façade.	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées [Art. R.431-36 c) du code de l'urbanisme]. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée.	1 exemplaire par dossier
Si vous créez ou modifiez une construction visible depuis l'espace public ou si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques : (En dehors de ces périmètres de protection, ces pièces doivent, par exemple, être fournies pour une piscine couverte ou une véranda qui sera visible depuis la rue mais elles ne sont pas utiles, par exemple, pour une piscine non couverte qui ne se verra pas depuis l'espace public).	
<input checked="" type="checkbox"/> DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[19]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain, sauf si vous justifiez qu'aucune photographie de loin n'est possible [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP 8-1. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées et justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L.151-29-1, L.152-5, L.152-5-1 et L.152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

3 Pièces complémentaires

 À joindre si votre projet porte sur des travaux, installations et aménagements

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input type="checkbox"/> DP9. Un plan sommaire des lieux indiquant, le cas échéant, les bâtiments de toute nature existant sur le terrain [Art. R. 441-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP10. Un croquis et un plan coté dans les trois dimensions faisant apparaître la ou les divisions projetées [Art. R. 441-10 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
Si votre projet porte sur la subdivision d'un lot provenant d'un lotissement soumis à permis d'aménager, dans la limite du nombre maximum de lots autorisés :	
<input type="checkbox"/> DP 10-1. L'attestation de l'accord du lotisseur [Art. R. 442-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

4 Pièces complémentaires

 À joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input checked="" type="checkbox"/> DP11. Une notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14, R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> DP11-1. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 et R. 441-8-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

[19] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input type="checkbox"/> DP11-1-1. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP11-1-2 L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L.414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> DP11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> DP12. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> DP12-1. Un document prévu par l'article R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> DP12-2. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné d'une demande de dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> DP14. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> DP14-1. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> DP15. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> DP16. Une copie du contrat ayant procédé au transfert des possibilités de construction résultant du coefficient d'occupation des sols [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une construction susceptible, en raison de son emplacement et de sa hauteur, de constituer un obstacle à la navigation aérienne :	
<input type="checkbox"/> DP 16-1. Le justificatif de dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 244-1 du code de l'aviation civile [Art. R. 431-36 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte, dans un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), sur des travaux susceptibles de modifier l'état des éléments d'architecture et de décoration, immeubles par nature ou effets mobiliers attachés à perpétuelle demeure au sens des articles 524 et 525 du code civil ou s'il porte, dans un PSMV mis à l'étude, sur des travaux susceptibles de modifier les parties intérieures du bâti :	
<input type="checkbox"/> DP17. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacun des éléments ou parties faisant l'objet de travaux [Art. R. 431-37 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur l'aménagement d'un terrain en vue de l'installation de résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs :	
<input type="checkbox"/> DP 18. L'attestation assurant le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de satisfaction des besoins en eau, assainissement et électricité [Art. R. 441-10]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> DP21. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. A. 520-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> DP22. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> DP23. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée dans le cadre de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> DP25. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> DP26. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> DP29. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

situation du terrain

Localisation du projet



e masse - Périmètre du projet

Légende

- Localisation du pro
- Périmètre du proje





Ville de Bidart - 64210 Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre ETAT DES LIEUX PLAN TOPOGRAPHIQUE PROJECTION ORTHOPHOTOGRAPHIQUE		N° DOSSIER 23_0601
erreka <small>ESPACE LITTORAL - 20 ANS D'EXPERIENCE</small> <small>5 Chemin de Lantegle 64120 URSULIÈRE</small> <small>05 59 23 96 85 contact@erreka.fr</small>	DATE 02/06/23	ECHELLE 1/500

**DP11. NOTICE FAISANT APPARAÎTRE LES MATÉRIAUX UTILISÉS ET LES
MODALITÉS
SENTIER DU LITTORAL – VALLON NORD
PLAGE DU CENTRE - BIDART**

Table des matières

I. Contexte	1
II. Interventions	1
III. Caractéristiques des travaux.....	2
A) Sécurisation du sentier	2
B) Rénovation du cheminement	2
C) Renaturation du sentier.....	2

I. Contexte

En 2018, la Commune de Bidart a lancé une étude portant sur les travaux de mise en sécurité et de renaturation de la plage du centre.

Cette étude réalisée par le groupement composé de Géolithe, Biotope, Romain Quesada et Casagec Ingénierie a permis de :

- Diagnostiquer le contexte du site, géologique, géotechnique, hydrogéologique, hydrosédimentaire et environnemental ;

- Définir le programme des aménagements et des travaux nécessaires au confortement et à la renaturation de la plage du centre ;

- Etudier le phasage des travaux prévisionnels et le budget afférent ;

- Présenter un avant-projet portant sur le traitement des instabilités du site, l'aménagement et l'insertion paysagère et environnementale du projet d'ensemble.

A ce travail, ont été associés les services de l'État (DDTM), le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, le

BRGM, le GIP littoral, la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Les études finalisées ont été validées par l'ensemble des parties prenantes associées en novembre 2022 (cf. Illustration n°1 – Périmètre global de l'étude en Annexe).

II. Interventions

Sur l'ensemble du site de la plage du centre, plusieurs secteurs ont nécessité et nécessitent encore des travaux urgents pour une mise en sécurité des biens et des personnes :

- comblement des vides sous le promenoir inférieur, travaux réalisés en juin 2019,

- réparation et renforcement du perré de protection de l'ouvrage de défense contre l'océan avec sabot en enrochement, réalisés à l'automne 2021,

- réfection du promenoir de la plage du centre, réalisée au printemps 2023,

- mise en sécurité et réfection du sentier du littoral, secteur vallon nord, section nord,

- réfection et requalification de la rue de la plage qui connaît d'importants glissements et fissurations depuis plusieurs années : travaux prévus à l'automne-hiver 2024.

III. Caractéristiques des travaux

La nature des travaux consiste, en urgence, à sécuriser le sentier littoral existant, à gérer les eaux de ruissellement et à renaturer l'espace.

Le sentier du littoral a été créé il y a plus de 20 ans avec le concours d'un paysagiste urbaniste qui a également accompagné le Département et la commune dans le projet de renaturation du diste d'Erretega. Ce même expert s'investit à nouveau aujourd'hui aux côtés de la commune pour ce projet de mise en sécurité.

A) Sécurisation du sentier

La portion du sentier littoral composée du belvédère et de la table d'orientation présentait une menace imminente d'effondrement en pied de falaise. Ce tronçon a été fermé au public en novembre 2023. Toutefois, face à la grande difficulté de faire respecter cette interdiction et aux risques qui persistaient, la commune a décidé d'engager des travaux de manière urgente pour reculer le cheminement piéton et le rouvrir au public et ainsi lever le risque. Cette intervention se traduit par la modification du tracé du sentier littoral sur une distance 30 mètres avec un recul d'environ 6 mètres par rapport en tracé pré-existant. Au niveau du cône de falaise, le chemin se décale vers l'est afin de créer une prairie belvédère. Cela permettra d'éloigner les populations du risque majeur lié au glissement de cette partie du littoral et de laisser la nature reconquérir l'espace. Le belvédère au niveau du cône le plus fragilisé ne sera plus accessible. La table d'orientation sera déplacée et la dalle béton supprimée.

B) Rénovation du cheminement

L'importante fréquentation du sentier engendre un impact significatif sur le milieu naturel. La végétation piétinée et l'absence d'aménagement « doux » de gestion des eaux pluviales ont avec le temps dégradé ce sentier et accélèrent aujourd'hui le phénomène d'érosion.

Les actions de rénovation menées sont :

- création d'une noue guidant les eaux le long du chemin côté rive terrestre. Cette noue est végétale et/ou composée de cailloux concassés de Saint Martin d'Oney.
- création de drains naturels pour redistribuer les eaux pluviales dans les espaces les plus appropriés.
- réfection du chemin pédestre, installation de clôtures bois type ganivelles pour éviter le piétinement des espaces, mise en place de gabion le long des 5 volées de marches pour stabiliser le sentier et faciliter la circulation de l'eau.

Le sentier d'environ 350 mètres linéaires reste strictement sur son tracé pré-existant à l'exception de 30 mètres linéaires (recul de 6 mètres).

Par ailleurs, le cheminement pédestre est canalisé de manière à éviter les piétinements de la végétation aux abords du sentier.

C) Renaturation du sentier

L'inventaire faune flore réalisé par Biotope dans le cadre des études de confortement de la plage du centre relève une végétation invasive, d'intérêt négligeable le long du sentier littoral « vallon nord ». Cette végétation invasive a profondément transformé le paysage littoral faute d'une intervention humaine pour lutter contre son développement. Les objectifs sont de lutter contre les espèces invasives, favoriser le maintien des sols, entretenir la végétation et réintroduire les espèces endémiques.

Les actions menées sont de :

- débroussailler et arracher les invasives pour freiner l'appauvrissement des sols dû à certains spécimens (pittospore de Chine, fusain asiatique, herbe de la pampa...) et favorisant érosion et ravinelements ;
- tailler les arbustes pour régénérer la nature,
- ensemercer avec de la fleur de foin aux essences locales et ainsi, reprendre l'expérience concluante du site d'Erretega pour retrouver la lande basque.



DATE	22/03/24	N° DOSSIER	23_0601
ECHELLE	1/250	0 2 4 6m	

Ville de Bidart - 64210
 Restauration du Sentie
 Vallon Nord - Plage du Centre
PRO/EXE
PLANCHE N°1
VUE EN PLAN

erreka
 Atelier d'Etudes Techniques
 Espace Lantegia - ZA BERSQUILLA
 5 Chemin de Lantegia | 64121 URRUGNE
 05 59 22 96 85 | contact@erreka.fr

Lantegia
 105 Rue d'Irota Zéhar
 64000 BAYONNE
 05 34 33 82 71 | contact@lantegia-espaces.com

- 1 Gamivelles - Hauteur : 0.80m
- 2 Stabilisé
- 3 Reprise végétaux et création d'ouvertures visuelles
- 4 Enlèvement des végétaux et arbustes exotiques envahissants.
- Développement de la flore autochtone : Type pelouse littorale à brachypode rupestre et garance voyageuse.
- 5 Réfection des pelouses
- 6 Noue en amont en continu



Ville de Bidart - 64210
 Restauration du Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

DATE	22/03/24	N° DOSSIER	23_0601
ECHELLE	1/250	0 2 4 6m	

erreka
 Atelier d'Études - Conception

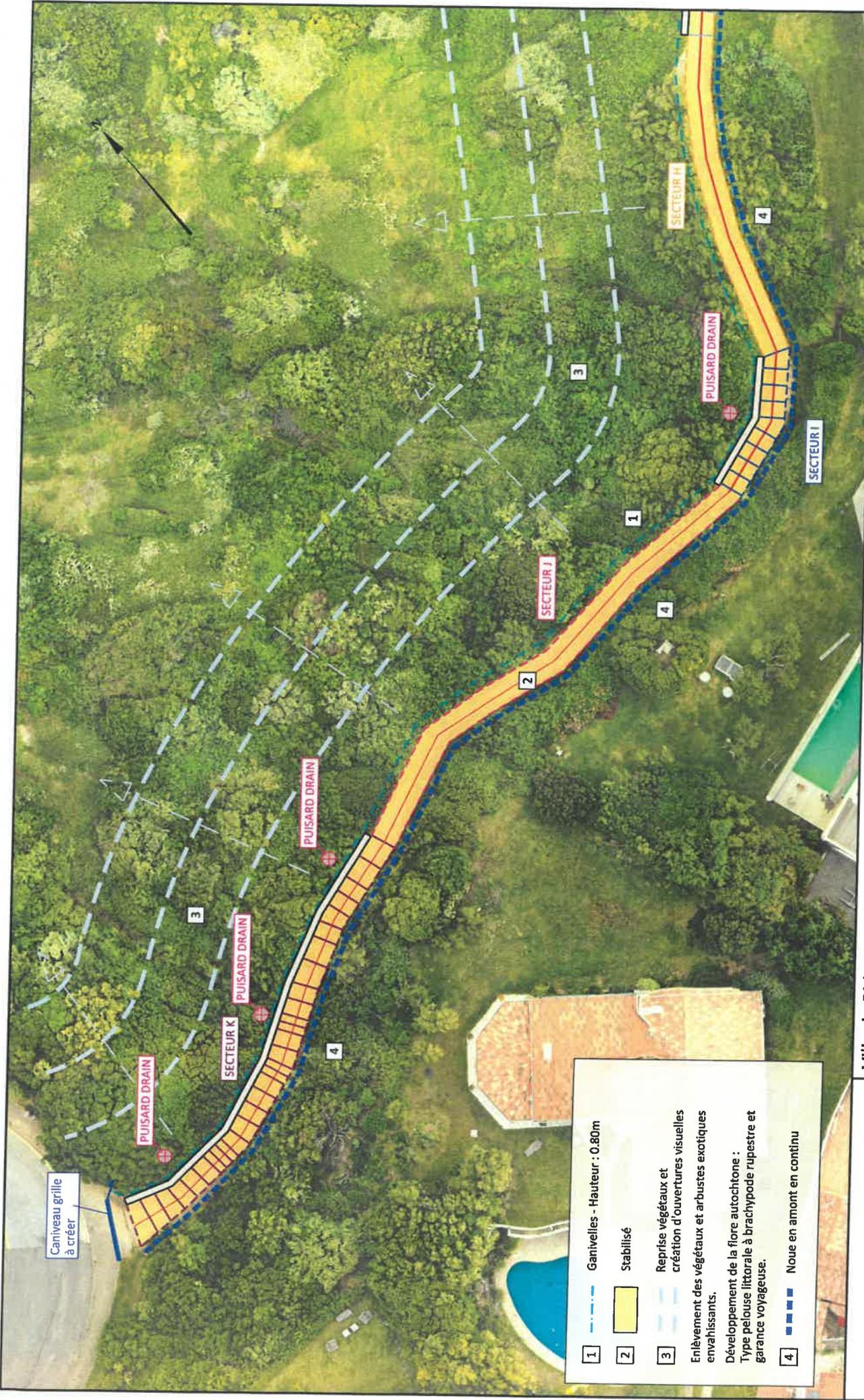
Landau

ESPACE LAMBEGA - ZA BERRIOUETA
 5 C/ DE LAMBEGA | 64122 LARRIQUÈRE
 05 59 12 26 65 | contact@erreka.fr

385 Rue d'Erria Zahar
 64000 SAINT-JEAN-DE-LUZ
 05 24 33 82 72 | contact@landau-ppvpages.com

PRO/EXE
VUE EN PLAN

PLANCHE N°2



Caniveau grille à créer

PUISSARD DRAIN

SECTEUR K

PUISSARD DRAIN

PUISSARD DRAIN

2

SECTEUR J

1

PUISSARD DRAIN

SECTEUR I

SECTEUR H

4

3

- 1 Ganivelles - Hauteur : 0.80m
- 2 Stabilisé
- 3 Reprise végétaux et création d'ouvertures visuelles

Enlèvement des végétaux et arbustes exotiques envahissants.
 Développement de la flore autochtone :
 Type pelouse littorale à brachypode rupestre et garance voyageuse.

- 4 Noue en amont en continu

Ville de Bidart - 64210
 Restauration du Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

DATE	22/03/24	N° DOSSIER	23_0601
ECHELLE	1/250	0 2 4 6m	

PRO/EXE
VUE EN PLAN

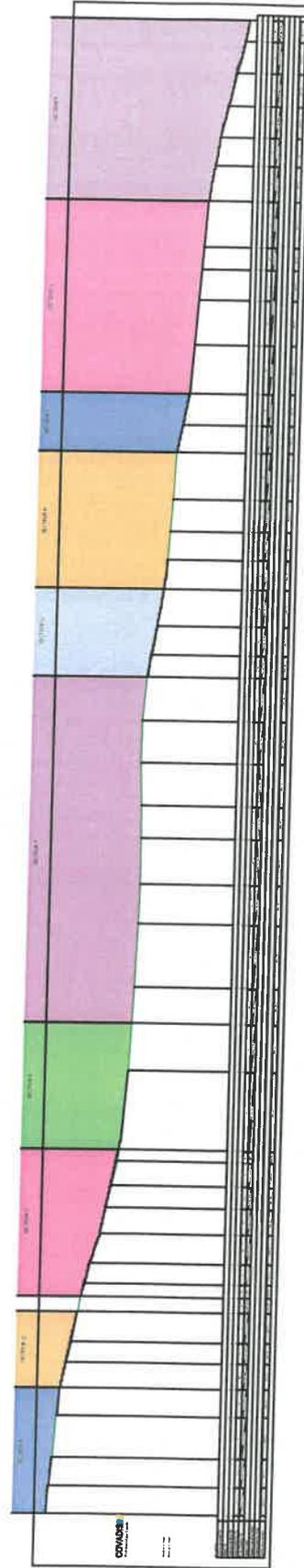
PLANCHE N°3

erreka *Laudan*

Atelier d'Études Techniques

Espace Lantegia - ZA BERROUËTA
 5 Chemin de Lantegia | 64122 URRUGNE
 05 24 33 82 72 | contact@erreka.fr

385 Rue d'Erroz Zahar
 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
 05 24 33 82 72 | contact@landan-paysages.com



Ville de Bidart - 64210
Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

PRO/EXE
PROFIL EN LONG

 <small>Entreprise de la construction 15 rue de la République 63000 Clermont-Ferrand</small>	 <small>Nous sommes avec vous depuis 1982</small>	<small>DATE</small> 22/03/24	<small>SCALETTE</small> 1/500	<small>NO. DOSSIER</small> 23_0601
		<small>0</small>	<small>10m</small>	



erreka
 Atelier d'Etudes techniques
 Espace Lantegia - ZA BERROUETA
 5 Chemin de Lantegia | 64122 URRUGNE
 05 59 22 96 85 | contact@erreka.fr

Ville de Bidart - 64210
 Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

ETAT DES LIEUX
PLAN TOPOGRAPHIQUE

PLANCHE N°1

PLANIMETRIE	CC43	ALTIMETRIE	NGF	N° DOSSIER	23_0601
DATE	02/06/23	ECHELLE	1/250	0 2 4 6m 	



erreka
 Atelier d'études techniques
 Espace Lantegia - ZA BERROUETA
 5 Chemin de Lantegia | 64122 URRUGNE
 05 59 22 96 85 | contact@erreka.fr

Ville de Bidart - 64210
 Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

ETAT DES LIEUX
PLAN TOPOGRAPHIQUE

PLANCHE N°2

PLANIMETRIE	CC43	N° DOSSIER	23_0601
ALTIMETRIE	NGF	ECHELLE	1/250
DATE	02/06/23		0 2 4 6m



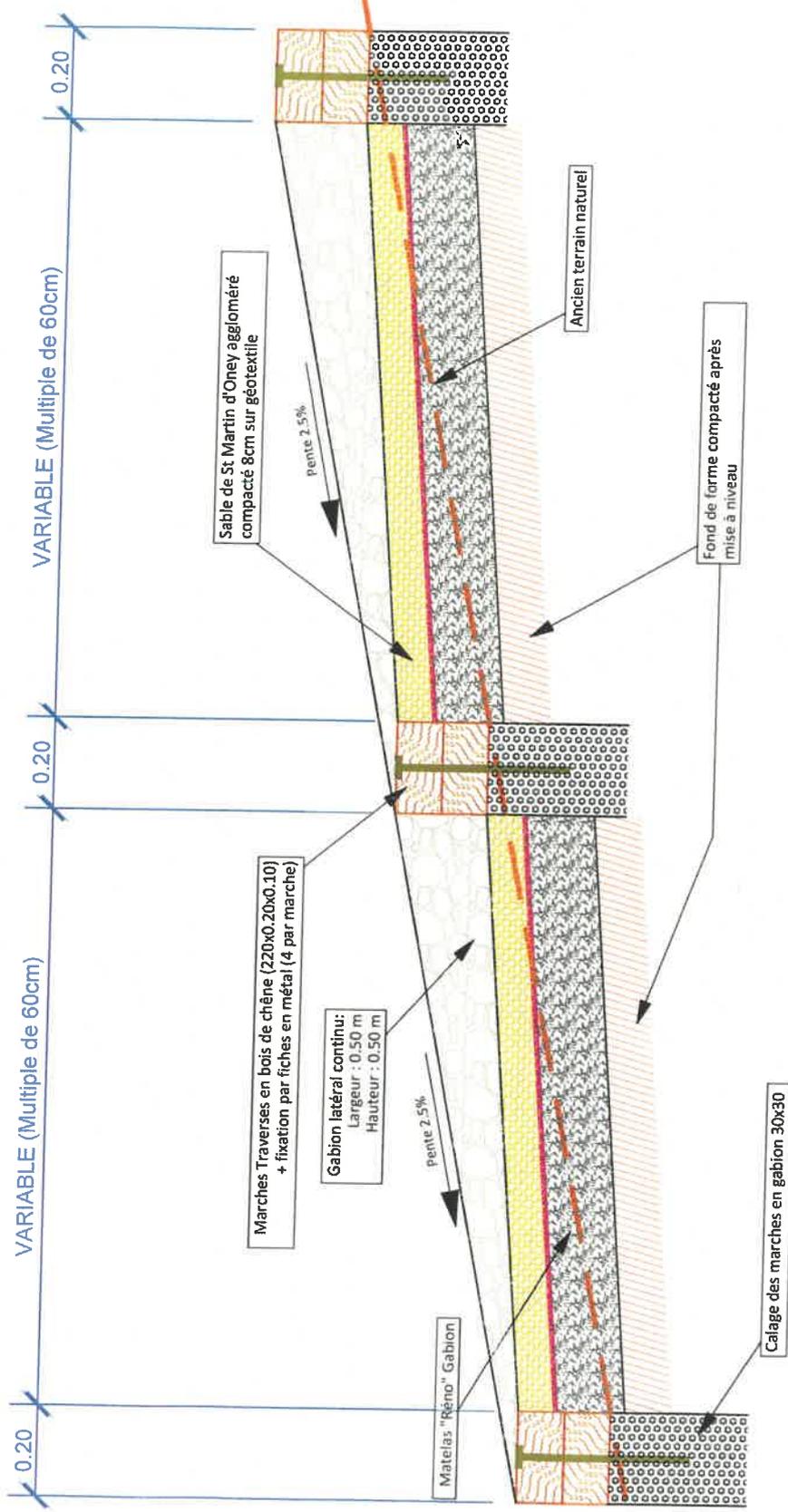
erreka
 Atelier d'Etudes techniques
 Espace Lantegia - ZA BERROUETA
 5 Chemin de Lantegia | 64122 URRUGNE
 05 59 22 96 85 | contact@erreka.fr

Ville de Bidart - 64210
 Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

ETAT DES LIEUX
PLAN TOPOGRAPHIQUE

PLANCHE N°3

PLANIMETRIE	CC43	ALTIMETRIE	NGF	N° DOSSIER	23_0601
DATE	02/06/23	ECHELLE	1/250	0 2 4 6m 	



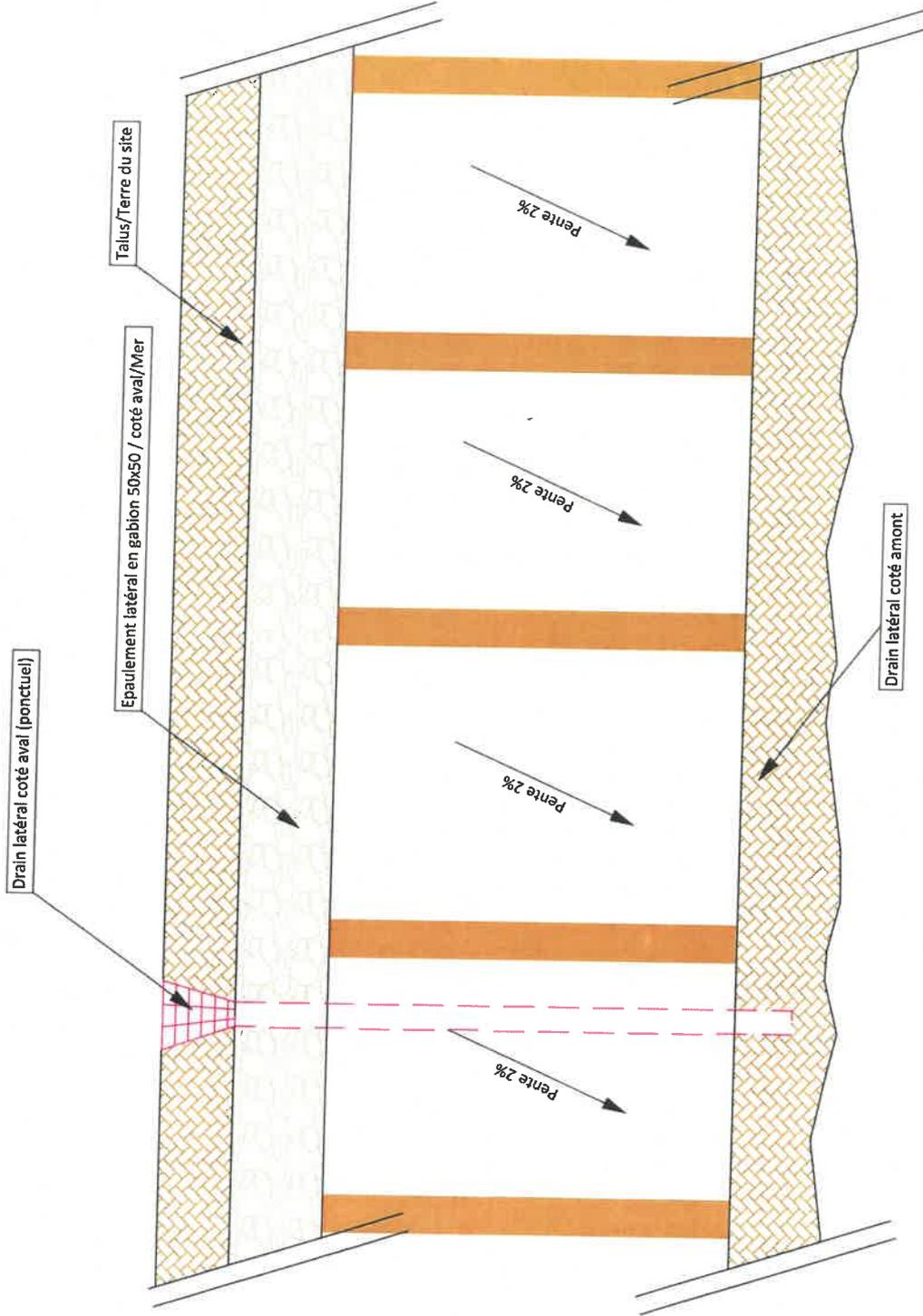
Ville de Bidart - 64210
 Restauration du Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

erreka
 Atelier d'Etudes Techniques
 Espace Jaurégua - ZA BERRIOUSTA
 5 Chemin Jaurégua | 64222 URRUGNE
 05 59 22 86 89 | contact@erreka.fr

Landau
 365 Rue d'Errora Zahar
 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
 05 24 33 82 72 | contact@landau-paysages.com

PRO/EXE
COUPE DE PRINCIPE

DATE	22/03/24	N° DOSSIER	23_0601
ECHELLE	1/10		



Ville de Bidart - 64210

Restauration du Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

PRO/EXE
COUPE DE PRINCIPE 2

DATE 22/03/24
 N° DOSSIER 23_0601

ECHELLE

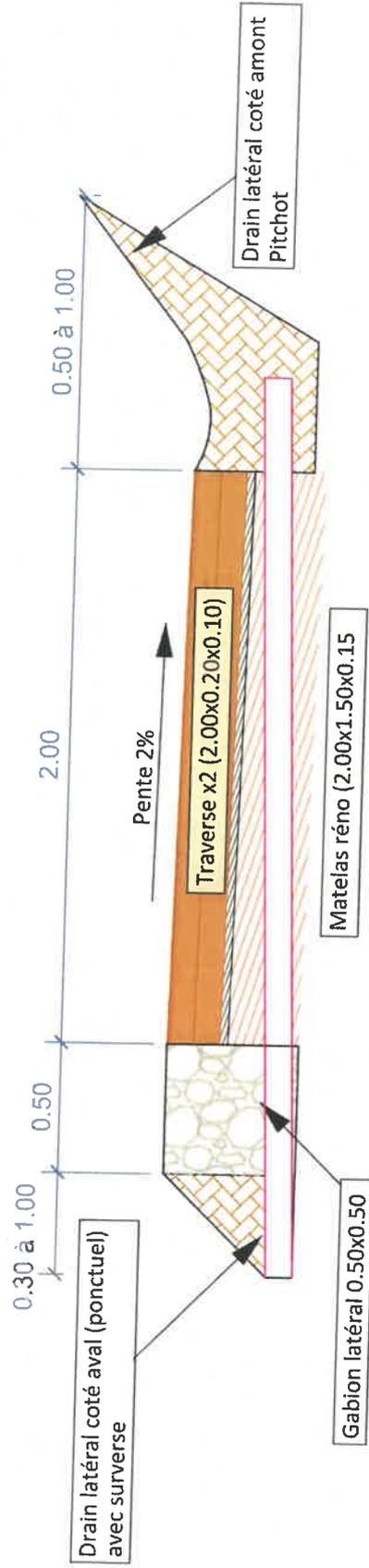
1/25

Landan

385 Rue d'Errats Zahar
 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
 05 24 33 82 72 | contact@landan-paysages.com

erreka
 Atelier d'Etudes Technico-art

Espace Urteaga - ZA BERRIOUSTA
 5 Chemin Urteaga | 64122 URRUGOIE
 05 59 22 96 80 | contact@erreka.fr



Ville de Bidart - 64210

Restauration du Sentier du littoral - Vallon Nord - Plage du Centre

PRO/EXE
COUPE DE PRINCIPE 2

DATE 22/03/24
 N° DOSSIER 23_0601

ECHELLE

1/25

erreka *Landau*
 Atelier d'Etudes Techniques
 Espace Lantegui - ZA BERRIOUETA
 64522 JURIGUENE
 05 59 23 96 85 | contact@erreka.fr

365 Rue d'Errats Zahar
 64500 SAINT-JEAN-DE-LUZ
 05 24 33 82 72 | contact@landau-espaces.com

